

# FICHE SIGNALÉTIQUE

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n° : F-60040

## HF Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** HF Encre aqueuse pour Xerox® Baltoro™ HF InkJet Press  
**N° de pièce** 008R13258

**Couleur** Magenta

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Imprimante à jet d' encre

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Xerox  
 Wezembeekstraat, 5  
 B1930 Zaventem  
 Belgium

#### Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

**Personne à contacter** Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité

**Téléphone** +32 (2) 713 14 52 (Français)  
 +32 (2) 713 14 53 (Nederlands)

**Adresse de courriel** askxerox@xerox.com

**Pour le document le plus récent** <https://safety sheets.business.xerox.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Sans objet

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 2020/878.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

**Symbole(s)** Aucun requis

**Mot indicateur** Aucun

**Mentions de danger** Aucun requis

**Conseils de prudence** Aucun requis

#### 2.3 Autres dangers

FDS n° : F-60040

## HF Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Propylène glycol	15-35	57-55-6	200-338-0	--	--	--
1,2-Hexanediol	<10	6920-22-5	230-029-6	Eye Irrit. 2	H319	--
Pigment magenta	1-10	Propriétaire	Inscrit(e)	--	--	01-2119456804-33-0008
Triéthanolamine	<1	102-71-6	203-049-8	--	--	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.036	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 2/inhal.(ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) Aquatic Acute 1 (M = 1) Aquatic Chronic 1 (M = 1)	H330 H302 H315 H318 H317 H400 H410	--

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1 Description des mesures pour les premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau chaude et au savon, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre, Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

#### 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Toxicité aiguë</b>	
<b>Yeux</b>	Peut causer une légère irritation

FDS n° : F-60040

## HF Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

<b>Peau</b>	Aucun effet connu
<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu
<b>Ingestion</b>	Aucun effet connu
<b>Effets chroniques</b>	
<b>Toxicité chronique</b>	Un contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles
<b>Symptômes principaux</b>	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation des yeux Irritation de la peau

### 4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun en particulier

**Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

### Autres informations

**Inflammabilité** Non Inflammable  
**Point d'éclair** > 100 °C / > 212 °F

## **SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle

### 6.2 Précautions pour le protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité, Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides, Empêcher l'infiltration

FDS n° : F-60040

## HF Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

### Méthodes de nettoyage

dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos  
Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer dans les drains

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires  
Voir Section 13 pour plus d'informations

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter le contact avec la peau et les yeux, S'assurer une ventilation adéquate, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec soin

### 7.3 Types d'utilisation particuliers

Imprimante à jet d'encre

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	ACGIH TLV	Union européenne
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

### Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter, Lunettes de sécurité  
Protection des mains Gants de protection.  
Protection de la peau et du corps Aucun dans des conditions normales d'utilisation  
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.  
Risques thermiques Aucun dans des conditions normales de traitement

### Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FDS n° : F-60040

## HF Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect État physique pH	Opaque Liquide 7-9.5	Odeur Couleur	Faible Magenta
Point d'éclair	> 100 °C	/	> 212 °F
Point de fusion / point de congélation	Non applicable		
Point/intervalle d'ébullition	Non déterminé		
Point de ramollissement	Non applicable		
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible		
Inflammabilité	Non Inflammable		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucun renseignement disponible		
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible		
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible		
Densité	Aucun renseignement disponible		
Solubilité dans l'eau	Dispersible		
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité	5-7 mPa.s @ 25 ° C		
Propriétés explosives	Non explosif		
Propriétés comburantes	Non applicable		

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

FDS n° : F-60040

## HF Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

### 10.4 Conditions à éviter

Agents oxydants forts, Températures extrêmes et lumière directe du soleil

### 10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents oxydants forts, Peroxydes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 2020/878

#### Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

##### Irritation

Irritant pour les yeux et la peau

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Propylène glycol	20 g/kg ( Rat )	20800 mg/kg ( Rabbit )	
Pigment magenta	23 g/kg ( Rat )	3 g/kg ( Rabbit )	
Triéthanolamine	4190 mg/kg ( Rat )	20 mL/kg ( Rabbit ) 16 mL/kg ( Rat )	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg ( Rat )		

#### Toxicité chronique

##### Cancérogénicité

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

#### Autres effets toxiques

##### Sensibilisation

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

##### Effets mutagènes

Devrait pas être mutagène

##### Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction

##### Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible

##### Risque d'aspiration

Aucun renseignement disponible

### 11.2 Informations sur d'autres dangers

##### Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

FDS n° : F-60040

**HF Encre aqueuse - Magenta**

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.4 Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas PBT selon REACH annexe XIII

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun renseignement disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination**

Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts  
Éliminer conformément à la réglementation locale

**Emballage contaminé**

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

No d'élimination des déchets CED 08 03 13

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 No ONU/ID**

Non réglementé

**14.2 Nom officiel d'expédition**

Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

FDS n° : F-60040

## HF Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

### 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

### 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable

## SECTION 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 2020/878.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Selon le règlement (CE) no 1907/2006, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Date d'émission** 2018-10-02  
**Date de révision** 2024-08-05  
**Note de révision** sections de la FS mises à jour, 3, 16

### Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H330 - Mortel par inhalation  
 H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### Conseils supplémentaires

#### Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Propylène glycol	STEL 450 ppm STEL 1422 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 150 ppm	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 150 ppm TWA 470 mg/m <sup>3</sup> STEL 1410 mg/m <sup>3</sup>			



FDS n° : F-60040

## HF Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
	TWA 474 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 450 ppm			
Triéthanolamine		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 15 mg/m <sup>3</sup>		AGW 1 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 5 mg/m <sup>3</sup>	S** STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.8 ppm TWA 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 10 mg/m <sup>3</sup> S*

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>			

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Propylène glycol	TWA 100 mg/m <sup>3</sup>				TWA 25 ppm TWA 79 mg/m <sup>3</sup> STEL 37.5 ppm STEL 118.5 mg/m <sup>3</sup>
Triéthanolamine		TWA 0.5 ppm TWA 3.1 mg/m <sup>3</sup>	TLV 5 mg/m <sup>3</sup> TLV 0.8 ppm Indicative STEL 10 mg/m <sup>3</sup> Indicative STEL 1.6 ppm A*	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée.

### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.